

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement sur les plans  
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 208-1-2017 intitulé : **Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2017 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement, qui s'applique à l'ensemble du territoire, vise à soustraire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la construction d'une habitation unifamiliale munie d'un logement additionnel et la transformation d'une habitation unifamiliale par l'ajout d'un logement additionnel.

Donné à Lavaltrie, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille dix-sept.

---

Madeleine Barbeau, greffière